



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 7 novembre 2025

L'ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS PRÉSENTE SA RAISON D'ÊTRE, CELLE DE LA PROFESSION ET ENGAGE UNE RÉFORME DE SA GOUVERNANCE

L'Ordre des géomètres-experts (OGE) a organisé aujourd'hui ses toutes premières Assises Ordinaires. Un événement fondateur qui a réuni à Roissy l'ensemble des géomètres-experts élus dans les 18 conseils régionaux de l'Ordre pour deux journées d'échanges stratégiques consacrées à l'avenir de la profession. Séverine Vernet, la Présidente du Conseil supérieur de l'OGE, a profité de l'occasion pour dévoiler les raisons d'être de l'institution et de la profession tout en revenant sur les enjeux de cette démarche. Enfin, elle a présenté la réforme de la gouvernance de l'Ordre qu'elle souhaite engager durant son mandat.

Deux raisons d'être pour renforcer la légitimité et les missions de l'Ordre et de la profession au service de la société

Séverine Vernet a dévoilé les raisons d'être de l'institution et de la profession en ouverture de ces premières Assises Ordinaires. **Ces deux textes sont le fruit d'un travail de fond sur la légitimité de l'Ordre, d'une part, et le rôle du géomètre-expert dans la société, d'autre part.**

« L'Ordre des géomètres-experts réunit tous les membres habilités à exercer la profession, dont il assure la représentation, le développement stratégique et la pérennité.

Autorité de supervision, il édicte des normes et veille au respect des règles déontologiques, des standards techniques et juridiques ainsi qu'à la qualité des prestations fournies.

Interlocuteur privilégié des partenaires publics et privés, l'Ordre fait vivre la raison d'être de la profession dans la société. Il œuvre à la prise en compte des enjeux climatiques, environnementaux, économiques et sociétaux. »

Raison d'être de l'Ordre des géomètres-experts

« Par son impartialité, sa rigueur, la diversité de ses expertises, le géomètre-expert garantit l'exactitude de la mesure des espaces et de la limite des propriétés.

Il prend part à la sécurisation du système foncier, de la propriété et du logement.

Il contribue à un aménagement durable des territoires et à la conception de cadres de vie harmonieux.

Le géomètre-expert est ainsi un acteur de paix sociale. »

Raison d'être de la profession de géomètre-expert

La présidente du Conseil supérieur de l'OGE a rappelé les enjeux ayant conduit l'institution et la profession à se doter de ces deux lignes directrices :

« Jusqu'à présent, la raison d'être de l'Ordre, comme sa légitimité, trouvait son fondement dans notre loi constitutive de 1946. Ce texte, qui va bientôt fêter ses 80 ans, conserve bien sûr toute sa valeur, mais le temps était venu d'en actualiser l'esprit. Il nous fallait redéfinir collectivement la légitimité de l'Ordre et de la profession, afin de réaffirmer notre mission d'intérêt général et notre engagement au service de la société.

Par ailleurs, les concertations menées ces dernières années avec les géomètres-experts sur l'avenir de la profession ont fait émerger une volonté forte : celle d'ancrer l'Ordre dans un monde en transformation, en lui donnant des perspectives stratégiques et sociétales comparables à celles d'une entreprise à mission.

Enfin, cette démarche s'inscrit résolument dans une approche prospective : quelle place pour le géomètre-expert et pour notre institution face aux transitions environnementales et sociétales ? Quel rôle devons-nous jouer et comment contribuer, de manière concrète, aux réponses que la société attend ? ».

Marie-Anne Frison-Roche, Professeur de droit économique et spécialiste de la *compliance* qui a accompagné l'Ordre des géomètres-experts dans ses réflexions, a rappelé **la portée juridique de ces textes** : « *Ces raisons d'être vous concernent directement mais elles vous engagent également auprès des tiers. À partir de maintenant, vous devrez démontrer que les actions que vous menez produisent des effets crédibles pour atteindre les buts que vous vous êtes fixés* ».

Une réforme de la gouvernance pour gagner en transversalité

Placées sous le signe de la co-construction, ces premières Assises Ordinales illustrent également **le renouvellement du fonctionnement de l'institution souhaité par Séverine Vernet**. La Présidente du Conseil supérieur de l'OGE entend notamment impulser une nouvelle dynamique, plus transversale et moins descendante, pour **renforcer le rôle et les prises d'initiatives des conseils régionaux**. Cette ambition se concrétisera par la réduction du nombre de commissions, **seules quatre commissions régaliennes seront maintenues, et un fonctionnement de mode projet pour gagner en agilité et en efficacité**.

Les deux journées de travail ont ainsi été rythmées par des ateliers collaboratifs conçus pour faire émerger de nouveaux projets sur la sécurisation foncière, l'attractivité de la profession, la transition environnementale, l'IA, etc. **Leurs conclusions constituent la pierre angulaire du futur plan stratégique de l'OGE qui sera officiellement dévoilé le 20 janvier prochain.**



Portrait de Séverine Vernet libre de droits (crédits photo : Élodie Daguin pour l'OGÉ)

LES CHIFFRES CLÉS DE LA PROFESSION DE GÉOMÈTRE-EXPERT

1 878 géomètres-experts inscrits au tableau de l'Ordre

2 167 établissements répartis sur l'ensemble du territoire

Une filière de 10.000 emplois structurée essentiellement en PME

À PROPOS DE L'ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

Depuis 1946, l'Ordre des géomètres-experts est délégataire d'une mission de service public de régulation de la profession. Personne morale de droit privé créée par la loi du 7 mai 1946, l'OGÉ a pour vocation à représenter la profession auprès des pouvoirs publics, veille à la discipline, et s'assure de la qualité de service fourni aux consommateurs. Il est le garant du respect de la déontologie

et des règles de l'art et agit, à ce titre, en tant qu'autorité indépendante. Depuis sa création, l'institution ordinaire a évolué pour devenir une véritable instance de management stratégique de la profession.